

Communiqué de presse DTAP du 23 septembre 2019

La DTAP discute du développement territorial et de la 5G

La Conférence des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) a organisé son Assemblée générale annuelle à Baden le 19 septembre. A cette occasion, elle a traité des thèmes forts tels que la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT2) et la nouvelle technologie de communication 5G. Les cantons demandent à la Confédération d'élaborer rapidement les aides à l'exécution pour la 5G. Ils prennent en outre au sérieux les craintes de la population et requièrent une évaluation scientifique des risques que présente cette nouvelle technologie.

Révision de la Loi sur l'aménagement du territoire, 2^e étape (LAT2)

La LAT2 est un projet important auquel les cantons ont travaillé intensivement. Dans le cadre d'une étude, la DTAP a fait approfondir, sur le plan scientifique, la méthode de planification et de compensation, fortement discutée; les résultats de l'étude ont été présentés lors de son Assemblée générale.

La méthode de planification et de compensation ne fixe aucune régulation figée, mais laisse des marges de manœuvre aux autorités, afin qu'elles puissent aborder activement les questions liées à la construction hors des zones à bâtir. Cette approche implique néanmoins une plus grande responsabilité, étant donné que chaque canton doit se demander comment il faut traiter les constructions, installations et infrastructures situées hors des zones à bâtir. Or, les cantons sont prêts à assumer cette responsabilité. Aux fins d'une explication simple de cette méthode, la DTAP a en outre publié une brochure en collaboration avec la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA). Les deux rapports sont publics et doivent contribuer à une discussion constructive et objective au sujet du développement du territoire.

5G

La DTAP s'est également occupée du thème de la 5G et a demandé des informations sur les travaux de la Confédération concernant les aides à l'exécution. Les membres de la DTAP sont unanimes sur le fait que les craintes des gens doivent être prises au sérieux; les cantons posent donc les exigences suivantes:

Lorsque les prochaines concessions (p. ex. gamme des ondes millimétriques) seront octroyées, les aides à l'exécution de la Confédération devront être disponibles. Des études scientifiques démontrant si des risques pour la santé de la population (évaluation des risques) existent et, dans l'affirmative, lesquels sont par ailleurs nécessaires. De plus, une partie des revenus des concessions des opérateurs mobiles devrait être utilisée pour la recherche dans le domaine des risques sanitaires et l'innovation dans le domaine des développements de réseaux. La DTAP continuera donc de travailler à cette thématique.

Mme Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat vaudoise, a été confirmée comme présidente de la DTAP par l'Assemblée générale.

Documents complémentaires:

- Prise de pos. DTAP conc. la LAT2: <https://www.bpuk.ch/fr/dtap/documentation/prises-de-positions/>
- Etude de faisabilité de l'ETH/Sofies emac concernant la méthode de planification et de compensation: <https://www.bpuk.ch/fr/dtap/documentation/rapports-expertises-concepts/domaine-de-lamenagement-du-territoire/>
- Brochure de la DTAP/CDCA sur la méthode de planification et de compensation: <https://www.bpuk.ch/fr/dtap/documentation/rapports-expertises-concepts/domaine-de-lamenagement-du-territoire/>

Renseignements:

- Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat et présidente de la DTAP, 021 316 45 14
- Mirjam Bütler, secrétaire générale de la DTAP, 031 320 16 91